

LES NOUVEAUTES DE L'IMPOT SUR LE REVENU 2024



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Appliquer** les nouvelles mesures relatives aux revenus 2023 à déclarer en 2024 ;
- **Maîtriser** les principes de base de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la campagne déclarative 2024.



CONTENU DE LA FORMATION

Les modalités pratiques de l'impôt sur le revenu :

- Le calendrier de la campagne déclarative 2024 ;
- Les formulaires 2024 (*imprimés 2042, 2044, 2074, 2086, ...*).

Les nouvelles mesures applicables aux revenus perçus en 2023 :

- Calcul de l'impôt sur le revenu (*barème de l'IR, plafonnement des effets du QF, aménagements du prélèvement à la source, nouvelle obligation déclarative pour le rattachement d'enfant majeur, ...*) ;
- Traitements et salaires (*barèmes kilométriques, exonération des pourboires, frais de transports domicile/lieu de travail, ...*) ;
- Réductions et crédits d'impôts (*RI pour dons, RI « Madelin », CI système de charge pour véhicules électrique, CI pour rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, ...*) ;
- Revenus fonciers (*plafonds d'imputation des déficits fonciers sur le revenu global, ...*) ;
- Impôt sur la fortune immobilière (*traitement des sommes placées dans des PER et nouvelles modalités de déduction des dettes*) ;
- Revenus étrangers (*accord amiable avec la Suisse en matière de télétravail, dénonciation de conventions fiscales, nouvelles conventions fiscales, opposabilité d'un mariage conclu à l'étranger, ...*) ;
- Mesures diverses (*plus-values de cessions d'actifs numériques, régime d'imposition des loueurs de logements meublés, modification du classement des communes en zones A, B1 et B2, ...*).

Points de vigilances sur la déclaration des revenus 2023 :

- La déclaration fusionnée fiscale et sociale ;
- La déclaration des revenus issus de l'économie collaborative et des ventes de biens personnels.



PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera **pendant la formation** par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours, supports de présentation, ...*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « [My Forcogès](#) ».



Classe virtuelle

2 Heures

(1 x 2 heures en classe virtuelle)



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.



PREREQUIS

Aucuns.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

LES NOUVEAUTES DE L'IMPOT SUR LE REVENU 2024



MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

La classe virtuelle se fera grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour une **formation** en mode « **synchrone** » à l'issue de laquelle un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront un **email de convocation**, dans la semaine **précédant** le début de la session en classe virtuelle, qui comportera, notamment, le **lien de connexion** à l'application **ZOOM**.

Ce même lien sera également mis à disposition de chaque participants **directement dans leur espace de travail personnel** « [My Forcogés](#) ».



MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

Durant la session en classe virtuelle, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton "discussions"). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront également la **possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse maximum de 7 jours).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de ce dispositif, sera mis à disposition de chaque participant.

Pour toutes problématiques techniques en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur formation@forcoges.fr (délai de réponse maximum de 24 heures).



Classe virtuelle

2 Heures

(1 x 2 heures en classe virtuelle)



INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2023)

- Nombre de participants : **406**
- Recommandation : **89 %**
- Satisfaction globale : **88 %**
- Pertinence : **88 %**



SITUATIONS DE HANDICAP

Les situations de handicap sont prise en compte afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.